



St-Cergue, le 16 juillet 2012

PREAVIS MUNICIPAL No 21/2012

Concernant une demande de crédit de CHF 74'000.00 destinée au goudronnage du cheminement piétonnier des Mouilles

Délégué municipal: Eddy Blumenstein

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à la réalisation du goudronnage du cheminement piétonnier parallèle à la Route d'Arzier, du Chemin des Pelesses à la Route de la Prangine, ainsi qu'une mise en attente pour un futur éclairage.

Exposé des motifs

Un cheminement en tout venant a été créé entre la fin du parking du Plat d'Arzier et la Route de La Prangine.

Le revêtement actuel est difficilement praticable et déneigeable.

Plusieurs interpellations déposées lors de différents conseils communaux ont demandé la pose d'un enrobé sur ce tronçon.

Conformément au plan des dépenses et compte tenu de ce qui précède, la Municipalité souhaite procéder à l'amélioration de ce cheminement y compris sur le parking.

Dans le cadre de ces travaux il semble judicieux de prévoir un éclairage futur pour ce cheminement ainsi que sur le parking. La pose de tubes et de socles pour luminaires permettra en tout temps d'assurer cet éclairage.

L'implantation optimale de ces socles résulte d'une étude de la Romande Energie.

Les luminaires existants sur le parking doivent être déposés pour des raisons de sécurité. La zone actuellement éclairée sera équipée par de nouveaux luminaires dont le coût a été planifié au budget 2012 sur le compte 430.31.43.10.

Coûts

Mise en place des tubes	CHF	19'620.00
Réalisation des socles	CHF	16'685.00
Pose du revêtement	CHF	<u>31'600.00</u>
Sous total	CHF	67'905.00
TVA 8%	CHF	5'432.40
<u>Divers et imprévus</u>	CHF	<u>662.60</u>
Total	CHF	74'000.00

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de goudronnage du cheminement piétonnier des Mouilles
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 74'000.00
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 74'000.00 sur 10 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 juillet 2012

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol